

TARIF 01/03/ 2026*

TAUX DE PRISE EN CHARGE	HOSPITALISATION EN SERVICE DE SOINS	PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE	A LA CHARGE DE L'ASSURE OU DE LA MUTUELLE Le ticket modérateur = Tarif Journalier de Prestation (TJP). 20% DU TJP à la charge de l'assuré ou de la mutuelle
-------------------------	-------------------------------------	--	--

Patient à 100% sécurité sociale ex: Invalidité, ALD.....	TJP	Tarif Journalier de Prestation: 154,66€	
	FORFAIT JOURNALIER		17€ par jour (du 1er jour au jour de sortie inclus)

Patient à 80% Sécurité sociale	TJP	Tarif Journalier de Prestation: 137,33€	17,33€ par jour
	FORFAIT JOURNALIER		17€ par jour (du 1er jour au jour de sortie inclus)

Suppléments hôteliers	Chambre particulière		150€ par jour (du 1er jour au jour de sortie inclus)
	Télévision		3,00€ par jour
	Ouverture de ligne téléphonique		2,50€ pour le séjour

* La facturation des honoraires suit le taux du dossier , elle est déterminée en fonction du besoin en soins du patient.

Pour plus d'information, merci de vous adresser à l'accueil.